

Le Collège des médecins et chirurgiens du Nouveau-Brunswick (CMCNB) accepte maintenant les manifestations d'intérêt à combler un poste de représentante ou représentant du public au sein de son Conseil. Ces manifestations d'intérêt serviront à doter le poste vacant actuel et de futurs postes vacants.

Mandat du Conseil

Le Conseil a pour mandat de régir, contrôler et administrer les affaires du Collège en conformité avec la *Loi médicale* et ses règlements.

Qualifications

Chaque candidate ou candidat doit répondre aux critères ci-dessous :

- Doit faire partie d'une des catégories suivantes :
 - Une personne possédant de l'expérience en matière de réglementation professionnelle
 - Une personne possédant de l'expérience dans le domaine médical ou légal sans être membre du Collège
 - Une personne possédant de l'expérience en matière de gouvernance de conseils
- Doit habiter au Nouveau-Brunswick
- Doit posséder suffisamment de connaissances techniques pour assister à des réunions virtuelles (Teams ou Zoom) et naviguer dans des documents électroniques.

Les candidats et candidates doivent en outre posséder les qualités suivantes :

- bonne communication, leadership, habiletés en négociation et en résolution de problèmes
- disponibilité à court préavis et flexibilité
- sens de l'initiative et entrent

La connaissance des principes d'équité en contexte disciplinaire est un atout.

La nomination tiendra compte de la représentativité linguistique et de genre au Conseil ainsi que de la diversité culturelle et géographique de la province.

Engagement

Le Conseil se réunit quatre (4) fois par an et convoque des réunions d'urgence supplémentaires au besoin pour régler les affaires du Collège.

Les réunions du Conseil se tiennent en mode virtuel ou en personne, et la documentation est présentée sous format électronique. Les réunions se tiennent habituellement le vendredi.

Conditions et indemnités

- Une indemnité journalière est versée aux membres du Conseil pour chaque réunion.
- Les frais de déplacement sont remboursés en conformité avec la politique des dépenses du Collège.

Poser sa candidature

Les manifestations d'intérêt doivent être envoyées par courriel à l'attention de Dre Laurie A. Potter, à info@cpsnb.org. Dans cet envoi, la candidate ou le candidat doit préciser : les détails de leurs études; leur expérience de travail, de bénévolat et de participation à des CA ou des comités; au moins deux lettres de recommandation; leur coordonnées (numéro de téléphone, adresse municipale et courriel).

Nous apprécions la manifestation d'intérêt de toutes les personnes répondant à notre appel de candidatures mais nous ne communiquerons qu'avec celles dont la candidature a été prise en considération.

Date limite de candidature

Ouverte

Type de nomination

Nomination par la lieutenante-gouverneure en conseil

Durée du mandat

Le mandat ne dépasse pas trois (3) ans. Possibilité de renouvellement de la nomination.